



## Pas de solde tout compte, et redressement 10 mois après!

Par **Comonn**, le **24/01/2015** à **12:49**

Bonjour,

Il y a 10 mois de ça, mon patron et moi dans le BTP nous étions disputé car il voulait que j'aille sur un chantier avec mon propre véhicule et mon essence alors que je n'avais plus d'argent car il m'en devait! ...il m'as dit alors va te recoucher! Je te licencierai!

J'ai couru sur mes propres chantier étant auto entrepreneur pour me sortir de la galère... Et en même temps je lui passais des coup de fils pour se voir et effectué les soldes tout compte... Ils me disait: Oui nous allons se voir jusqu a ce qu'il disparaisse de la nature!

Aujourd'hui Il me doit depuis le salaire de mars 2013, et de l'argent des mois précédent...  
...trop confiance en lui et âpres de multiple coup de fils il ne me répond plus. (J'attendais qu'il se remette sur pieds)

Aujourd'hui j'apprend par mon entourage qu'il est en redressement juridique depuis le 20 décembre, il doit de l'argent a droite et a gauche!

Je me pose aujourd'hui de nombreuses question: il m'a mis dans la galère aujourd'hui un nouveau poste s'offre a moi mais je n'ai jamais reçu de solde tout compte de cet employeur!

As quoi ai je le droit, on me conseille de faire un courrier au redresseur juridique et derrière le conseil des prud'homme!

N'est il pas trop tard, en sachant que c'est une EIRL en redressement depuis le 20 decembre... Puis je demandé mes salaires jusqu'à aujourd'hui ou autre?

J'ai encore étais trop bon, trop c...

Merci de votre Aide...

Je vois un avocat le 6fevrier, et j'espère qu'il n'est pas trop tard.

Par **P.M.**, le **24/01/2015** à **16:16**

Bonjour,

Vous n'avez apparemment aucune preuve que l'employeur vous ait dit de rentrer chez vous, vous êtes donc en abandon de poste...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

En revanche, pour les salaires qui ne vous ont pas été payés, il faudrait d'urgence vous rapprocher du mandataire judiciaire, ce que devrait vous confirmer l'avocat...

Par **Comonn**, le **24/01/2015** à **16:20**

C'est lui qui m'as dit de partir ne pouvant pas me donné d'argent ni travail!  
...il n'a pas fait non plus fais de courrier pour abandon de poste!

...puis je faire un courrier aujourd'hui au prud homme?

Par **P.M.**, le **24/01/2015** à **16:28**

Apparemment, comme dit précédemment, vous n'avez aucune preuve de ce qui vous a été simplement dit et l'employeur n'avait aucune obligation de vous envoyer un courrier... Envoyer un simple courrier au Conseil de Prud'Hommes ne servirait à rien, soit vous le saisissez soit pas...

Par **Comonn**, le **24/01/2015** à **16:36**

Je me rend compte que les avis ne sont pas les mêmes sur différent cite,  
Jusqu'ici rien n'as étas signé de part et d'autre et on me dit que je vais aujourd'hui toujours parti de son entreprise... Et qu'il me manque toujours les salaires et qu'il a disparu dans la nature... ...bref je vais allé voir un avocat!

Par **P.M.**, le **24/01/2015** à **17:17**

Pour ma part, je ne vous ai pas dit que vous ne faisiez plus partie de l'entreprise puisque j'ai indiqué que l'employeur n'avait pas obligation de vous licencier et je ne crois pas que vous ayez démissionné mais j'ai indiqué aussi :  
[citation]En revanche, pour les salaires qui ne vous ont pas été payés, il faudrait d'urgence vous rapprocher du mandataire judiciaire, ce que devrait vous confirmer l'avocat...[/citation]

Par **Comonn**, le **24/01/2015** à **18:00**

Merci de votre aide!...